

Difficulté Acte d'heredité livret de famille ancienne union

Par ssarah14, le 06/03/2015 à 16:59

Bonjour, mon père est décédé il y à de environ 2 mois je m'occupe de la succession et je rencontre des difficulté qui bloque toute mes démarches.

Mon père à eu deux précédentes unions sans enfant avant ma mère avec qui elle eu 3 enfants , pour pouvoir faire un acte d'hérédité je doit produire les livrets de famille de ces anciens mariage hors je n'en est qu'un et la personne avec qui mon père était et dont je n'est pas le livret de famille est évidement rester en mauvais terme avec ma famille et habite à paris malgré mes tentatives pour la joindre elle refuse de me parler sans intermédiaire et notre dernière échange s'est soldé par l'affirmation de ça part qu'elle n'avait pas ces documents et que je n'avais qu'à en faire la demande moi même, chose qui est impossible. Dans la mesure ou le légat est de moins de 4000 euros, je ne sas pas si il est intéressant de m'adresser à un notaire ne connaissant ni les tarifs ni les possibilités de manœuvre de ce dernier ?

Et je ne sais pas comment faire je suis bloquer, on me demande de produire ce document pour toutes les démarches d'aide, de pension et tout ce qui pourrait aider ma mère qui est maintenant seul avec mes deux petites sœurs à charge pour un revenu entre 900 et 1000 euros par mois.

Merci d'avance de vos lumières.

Par domat, le 06/03/2015 à 17:06

bjr,

les mairies délivrent de moins en moins de certificat d'hérédité et quand elles le font encore, ce sont pour les succession simples ce qui n'est pas votre situation.

je pense que vous ne pouvez pas échapper à demander à un notaire de vous établir un acte de notoriété.

cdt

Par ssarah14, le 06/03/2015 à 17:16

Merci pour votre réponse et de votre rapidité, pourriez vous simplement me dire si vous avez une idée de la somme à débourser pour cette démarche, comme vous l'aurez compris la situation financière actuelle est assez délicate voir critique .